

Programme du séminaire de formation

LES PROCEDURES DOUANIERES ET LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

Quel régime douanier à choisir ?

Quelles procédures à suivre ?

Quelles règles d'origine à respecter ?

Quelles obligations de change à honorer ?

08h30 Présentation du séminaire.

08h40 Introduction :

Les choix préalables de l'exportateur

- Le choix des marchés cible,
- Le choix du fournisseur,
- Le choix des incoterms,
- Le choix du régime douanier
 - Transformation pour l'exportation totale
 - Perfectionnement actif

09h10 Le régime général des acquits à caution :

- L'autorisation,
- La comptabilité matière,
- Les garanties.

09h30 Le régime de transformation sous douane pour l'exportation totale

- Définition,
- Les conditions d'exercice,
- Notion de rattachement,
- Surveillance douanière,
- Frais de contrôle douanier,
- Importation des matières premières
- Importation des équipements
- Procédures simplifiées de sous-traitance,
- Acquisition sur le marché local,
- Vente sur le marché local,
- Gestion des déchets :

10h20 Le régime de perfectionnement actif :

- Définition,
- Octroi du régime,

- Taux de rendement,
- Les différentes possibilités de garanties,
- Utilisation des marchandises à l'équivalent,
- Cession des marchandises,
- Paiement des droits et taxes,
- Fabrication scindée,
- Mise à la consommation,
- Gestion des déchets,
- Le délai et les prorogations.

10h50 Les formalités de dédouanement

- A l'importation sous le régime de perfectionnement actif,
- A la réexportation.

11h00 Pause-café

11h15 Les formalités suite aux cessions locales suite au régime de perfectionnement actif :

- Aux entreprises totalement exportatrices non résidentes,
- Aux entreprises totalement exportatrices résidentes,
- Aux sociétés travaillant sous le régime de perfectionnement actif.

11h30 L'apurement du régime :

- Le visa d'exportation,
- La main levée des garanties,

11h45 Les risques liés au régime de perfectionnement actif :

- Le dépassement des délais,
- Les pertes de marchandises,
 - Suite cas de force majeure,
 - Autres cas,
- Risques contentieux

12h00 L'origine préférentielle des marchandises :

- Les accords multilatéraux de libre échange :
 - L'accord d'association Tunisie / UE,
 - Accord Tunisie / pays de l'AELE,
 - Grande zone de libre échange arabe (GZALE),
 - Accord d'Agadir.
 - Accord de la COMESA.
 - Accord ZLECAF.
- Les accords bilatéraux :
 - Libye,
 - Algérie
 - Maroc

- Mauritanie
- Egypte
- Palestine
- Syrie,
- Jordanie,
- Koweït,
- Soudan,
- Niger,
- Sénégal,
- Turquie.
- Les preuves de l'origine,
- L'exportateur agréé,
- Le cumul d'origine :
 - Le cumul bilatéral,
 - Le cumul diagonal.

13h00 Les modes de paiement à l'export

- Le virement Bancaire,
- La remise documentaire,
- Le crédit documentaire.

13h20 Le rapatriement :

- Règlement allant jusqu'à 120 jours,
- Règlement allant de 121 jours à 360 jours,
- Délai de règlement supérieur à 360 jours.

13h35 Les preuves du rapatriement

- CX5
- Les relevés bancaires (article 74 de la loi des finances 2026).

13h45 Précautions et recommandations :

- Assurance,
- Audit sécurité incendie,
- Suivi des apurements,
- Suivi des délais.
- Suivi des rapatriement.

14h00 Clôture.